

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 10 Juillet 2020

Présents : David MARIJON – Patrick GEFFROY – Juliette LAFFONT – Guillaume PETIZON – Alain MARTARESCHE – Maxime CLERIN – Séverine HAOND - Jourdain LEYNAUD – Marie-Claire MORGANTI-JEANGORGES - Sylvain RODRIGUEZ - Yann DUBUIS –

Absents : Emilie HALLAUER donne procuration à Jourdain LEYNAUD

Excusés : Sylvain JOLY – Amélie MOYON - William ISSERTINE

Secrétaire de séance : Marie-Claire MORGANTI-JEANGORGES

1) Vote du taux des taxes :

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux des taxes foncières pour 2020 à savoir :

Taxe foncière Bâti = 11,02 %

Taxe foncière (non bâti) = 64,84 %

2) Affectation du résultat 2019

Monsieur le maire rappelle l'excédent de fonctionnement de 2019 = 166 028,86 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter :

57 791,86 € en investissement et 108 237,00 € en fonctionnement.

3) Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 tel que présenté par Monsieur le Maire

Section de fonctionnement équilibrée à 516 076,00 €

Section d'investissement équilibrée à 362 762,00 €

4) Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vu du renouvellement de la série n° 2 du Sénat du 27 Septembre 2020.

Délégués : Juliette LAFFONT, Amélie MOYON et Emilie HALLAUER ; à l'unanimité

Suppléants : David MARIJON, William ISSERTINE et Marie-Claire MORGANTI-JEANGORGES à l'unanimité

5) Désignation d'un délégué au SDEA (Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement)

Le SDEA porte des projets ambitieux pour le territoire avec un objectif principal : accompagner les collectivités au plus proche de leurs préoccupations, dans un esprit de solidarité territoriale, pour un aménagement équilibré. David MARIJON se propose comme délégué ; le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6) Nomination d'un délégué suppléant au SDE07 (Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche.

Yann DUBUIS se propose comme délégué suppléant. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7) Membres CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire nous informe que conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une commission communale des impôts directs (CCDI) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

Du maire ou d'un adjoint titulaire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Le centre des impôts sélectionnera 12 noms parmi les 24 noms proposés et désignera 6 titulaires et 6 délégués.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste proposée par Monsieur Le Maire.

8) SDE07 : autorisation de signature de la convention valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en contrepartie de la cession des CEE de la collectivité au SDE07, ce dernier reverse une subvention aux travaux réalisés. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

10) CDCBA : rapport d'activité du service public de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de la CDCBA concernant le service public des déchets ménagers et assimilés pour 2019.

11) AGEDI : désignation du délégué au sein du Syndicat Mixte Informatique A.GE.DI

Monsieur le Maire nous informe que chaque collectivité adhérente doit désigner son délégué à l'assemblée spéciale dans le collège auquel elle appartient. Sylvain RODRIGUEZ se propose comme délégué. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le texte intégral des délibérations est consultable en Mairie.

Vu Le Maire, David MARIJON